

GÉRER LA
2^E PARTIE
DE CARRIÈRE

APRÈS
45 ANS

BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT,
DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE (BAD)

EMPLOYÉ
À DOMICILE

FICHE 1

Présentation des **aires
de mobilité** et de **parcours**
possibles pour le métier
d'employé à domicile



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

NOTICE D'UTILISATION



La cartographie des aires de mobilité identifie des parcours professionnels qui valorisent des compétences acquises par l'expérience dans le métier d'employé à domicile. Les parcours proposés ne se veulent pas exhaustifs. Ils montrent la diversité des métiers possibles à l'intérieur de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile et donnent des exemples de métiers possibles repérés hors de la branche professionnelle.

Ce document :

- aide le salarié à identifier des pistes professionnelles possibles à partir du métier d'employé à domicile,
- est un support au dialogue pour l'employeur si un salarié exprime un souhait de mobilité dans le cadre de l'entretien de deuxième partie de carrière par exemple.

Un premier schéma synthétise les parcours décrits avec une mesure de l'écart entre le métier d'employé à domicile et le métier envisagé en matière de domaines de compétences et de changement d'environnement de travail. Ce schéma est suivi d'une définition de chacun des métiers proposés. Un tableau détaille ensuite pour chaque parcours proposé les principales compétences transférables, quelques compétences fondamentales à acquérir, la nature du changement d'environnement de travail (s'il y a lieu), le diplôme ou actions de formation requis ou conseillés pour accompagner cette mobilité professionnelle.

Les parcours proposés correspondent à des changements d'activités : diversification, acquisition de nouvelles compétences, évolution dans un nouvel environnement de travail. Ils n'impliquent pas forcément de promotion ou de modification de la rémunération.

Quelques définitions utiles à la lecture :

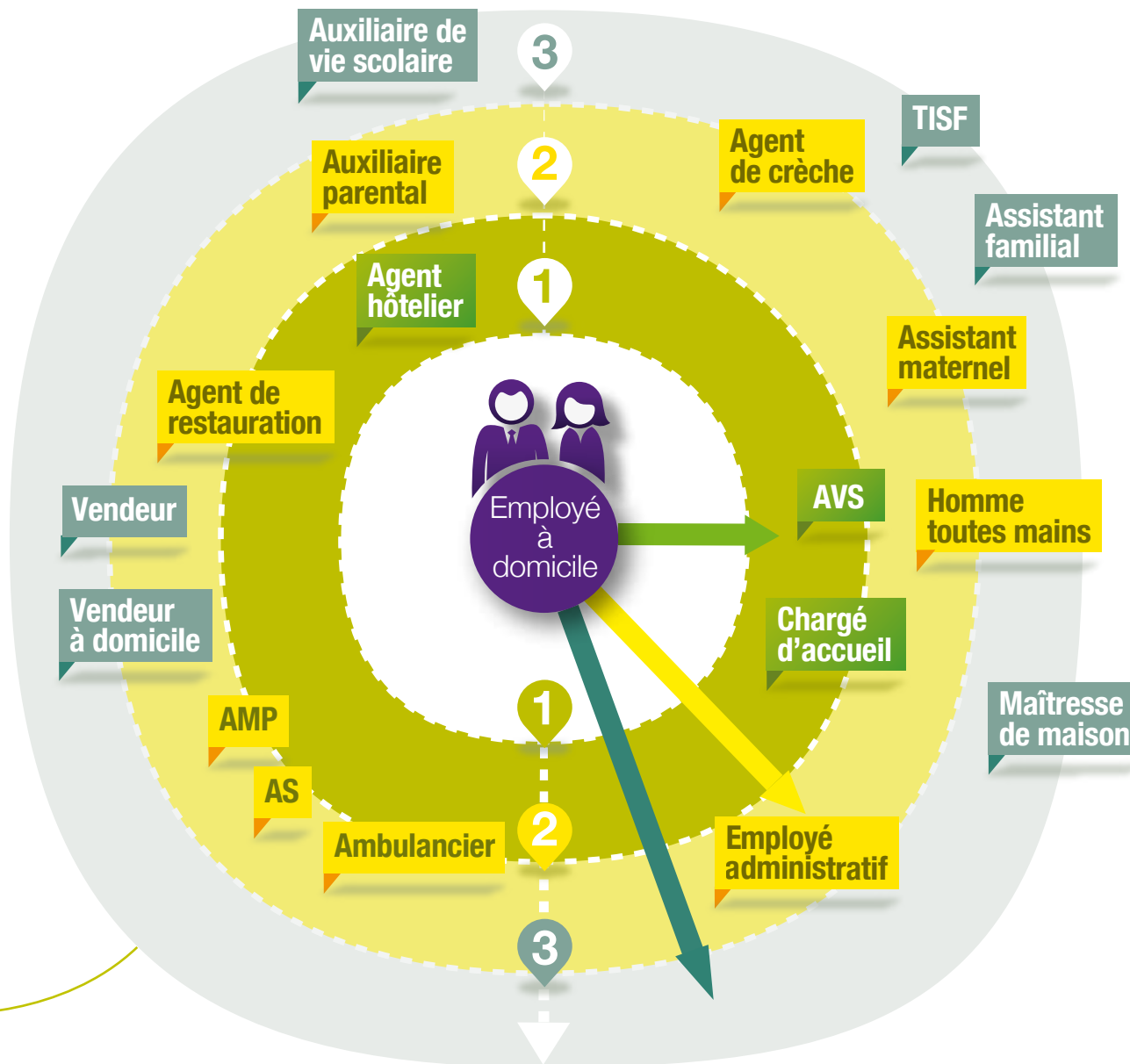
Domaine de compétences : ensemble de compétences de même nature (par exemple : les compétences relationnelles associées à la prise en charge d'un public en difficulté).

Compétence transférable : connaissance ou pratique que j'ai apprise ou utilisée dans mon métier actuel et que je pourrai mettre en œuvre dans le métier visé.

Compétence à acquérir ou à approfondir : connaissance ou pratique que je n'ai pas utilisée dans mon métier actuel et qui sera nécessaire dans le métier visé.

AIRES DE MOBILITE À PARTIR DU MÉTIER D'ORIGINE D'EMPLOYÉ À DOMICILE

Les métiers proposés ne sont pas exhaustifs. D'autres parcours peuvent exister. Ces parcours correspondent à des changements d'activités : diversification, acquisition de nouvelles compétences, évolution dans un nouvel environnement de travail. Ils n'impliquent pas forcément de promotion ou de modification de la rémunération.



Degrés de proximité :

- 1** Degré 1 : approfondissement des compétences.
- 2** Degré 2 : acquisition nécessaire d'un nouveau domaine de compétences.
- 3** Degré 3 : acquisition nécessaire de plusieurs nouveaux domaines de compétences, domaine d'application différent, niveau de responsabilité différent.

DÉFINITION DES MÉTIERS CIBLES :

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES, LIEU D'EXERCICE

Agent hôtelier PAGE 8	<p>L'agent hôtelier (ou agent de service hôtelier - ASH) assure sous l'autorité et en coordination avec les infirmiers ou les aides-soignantes, les travaux de nettoyage, de propreté, d'hygiène générale des locaux ainsi que les concours nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie des résidents, à l'exclusion de toute prise en charge de caractère médical ou paramédical.</p> <p>L'agent hôtelier exerce en établissement de santé ou médico-social (EHPAD).</p>
Auxiliaire de vie sociale (AVS) PAGE 9	<p>L'auxiliaire de vie sociale assiste les personnes fragiles, dépendantes ou en difficulté sociale en leur apportant une aide dans l'accomplissement des tâches et des activités de la vie quotidienne, y compris les loisirs, en fournissant un soutien psychologique et social.</p> <p>L'AVS exerce dans un service d'aide à domicile, ou éventuellement en établissement (EHPAD).</p>
Chargé d'accueil PAGE 10	<p>Le chargé d'accueil est chargé d'accueillir, de renseigner et d'orienter les visiteurs. Il peut aussi les accompagner, si nécessaire, jusqu'à leur lieu de rendez-vous ou les faire patienter. Il peut également avoir des activités éventuelles de secrétariat.</p> <p>Le chargé d'accueil exerce dans tous types de secteurs d'activités, en entreprise, dans les administrations ou collectivités.</p>
Agent de crèche PAGE 11	<p>Sous la responsabilité d'un éducateur de jeunes enfants ou d'un auxiliaire de puériculture, l'agent de crèche assure l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfant (0 à 3 ans). Il organise et anime des activités adaptées au développement des enfants (jeux, exercices, ateliers...). Il participe aux tâches courantes de l'établissement (entretien, préparation des repas, organisation...). Il participe avec l'équipe au projet de l'établissement.</p> <p>L'agent de crèche exerce en structure d'accueil collectif (crèche, halte-garderie...).</p>
Agent de restauration PAGE 12	<p>L'agent de restauration travaille en cuisine, suit les approvisionnements ainsi que l'activité du service. Il participe à la production des repas pour les clients, patients ou résidents (selon son lieu d'exercice). Ceux-ci, conçus dans le cadre de la cuisine collective, sont en effet adaptés en fonction du régime, parfois spécifique, de certains patients.</p> <p>L'agent de restauration exerce soit dans le secteur de la restauration collective, soit dans le secteur de la santé ou médicosocial, aussi bien à l'hôpital qu'en clinique ou en maison de retraite.</p>

Aide médico-psychologique (AMP)	<p>L'aide médico-psychologique (AMP) accompagne des personnes handicapées ou dépendantes au quotidien. Il a également un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.</p> <p>L'AMP intervient au sein d'une équipe dans les établissements où des personnes ont besoin d'une présence et d'un accompagnement du fait de leur handicap ou de leur dépendance : hôpitaux, maisons d'accueil spécialisées, maisons de retraite...</p>
PAGE 13	
Aide-soignant (AS)	<p>L'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soins. Il contribue au bien-être des malades ou des personnes dépendantes, en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie. Il assure auprès des patients des soins d'hygiène et de confort : toilette, repas, réfection des lits, accueil, installation et transfert des patients...</p> <p>L'aide-soignant exerce à l'hôpital ou dans un autre établissement de santé (au sein d'une équipe de soins), ou en établissement médico-social (EHPAD...), mais également dans des services de soins infirmiers à domicile.</p>
PAGE 14	
Ambulancier	<p>L'ambulancier assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés, dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic.</p> <p>L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée de transport sanitaire ou d'un établissement de santé.</p>
PAGE 15	
Assistant maternel	<p>L'assistant maternel accueille à son domicile, de façon régulière ou occasionnelle, un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans pendant que les parents travaillent. Il veille au bien-être, à l'éducation et à la sécurité des enfants.</p> <p>L'assistant maternel exerce à son domicile.</p>
PAGE 16	
Auxiliaire parental	<p>L'auxiliaire parental à domicile est chargé de la garde active des enfants à partir de 3 mois, au domicile de leurs parents.</p> <p>L'auxiliaire parental accompagne l'enfant dans toutes les étapes de la vie quotidienne en lui assurant éveil et soin.</p> <p>L'auxiliaire parental exerce au domicile des parents.</p>
PAGE 17	

Employé administratif	<p>L'employé administratif réalise des travaux administratifs ou de secrétariat courants, qui peuvent inclure : l'accueil des visiteurs, le traitement des appels téléphoniques, la réception et l'expédition du courrier, la saisie, le classement et l'archivage de documents, etc.</p> <p>L'employé administratif exerce dans tous types de secteurs d'activités, en entreprise, dans les administrations ou collectivités.</p>
PAGE 18	
Homme toutes mains	<p>L'homme toutes mains (ce métier est aussi accessible aux femmes) réalise des activités de petit bricolage (poser une étagère, monter un meuble changer une ampoule...) et éventuellement de petit jardinage (taille de haies et d'arbres, débroussaillage...).</p> <p>L'homme toutes mains exerce dans les services d'aide à domicile, en établissement de santé ou médico-social (EHPAD...), en entreprise, en tant qu'indépendant.</p>
PAGE 19	
Assistant familial	<p>L'assistant familial accueille à son domicile des enfants ou adolescents jusqu'à 18 ans ou de jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, leur prodigue des soins et effectue l'ensemble des tâches nécessaires à leur développement physique, mental et social.</p> <p>L'assistant familial exerce à son domicile.</p>
PAGE 20	
Auxiliaire de vie scolaire	<p>L'auxiliaire de vie scolaire est un assistant d'éducation spécialisé dans l'accompagnement scolaire d'enfants ou d'adolescents en situation de handicap.</p> <p>L'auxiliaire de vie scolaire exerce dans les écoles primaires et les établissements publics du second degré, ou en établissement spécialisé.</p>
PAGE 21	
Maîtresse de maison	<p>La maîtresse de maison s'occupe du bien-être (physique, psychologique) des usagers des établissements sociaux et médicosociaux. Elle traite les problèmes du quotidien et veille à offrir le meilleur cadre de vie possible aux personnes accueillies.</p> <p>La maîtresse de maison exerce dans de petites unités autonomes (foyers pour personnes âgées ou dépendantes, résidences spécialisées).</p>
PAGE 22	

Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)

PAGE 23

Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale est un travailleur social qui effectue une intervention sociale préventive, éducative ou réparatrice, visant à favoriser l'autonomie des personnes, leur intégration dans leur environnement et à créer ou à restaurer le lien social. Il accompagne des familles ou des personnes isolées, dans des moments de fragilité, de difficultés : sociales, relationnelles, et/ou liées à la maladie, au handicap, à la vieillesse. Le TISF exerce en service d'aide à domicile.

Vendeur

PAGE 24

Le vendeur est chargé d'accueillir les clients et de vendre les produits d'un magasin ou d'une entreprise. Le vendeur exerce généralement sur un point de vente, dans un commerce de gros ou de détail.

Vendeur à domicile

PAGE 25

Le vendeur à domicile effectue le démarchage d'une personne physique au domicile, afin de lui proposer l'achat, la vente, la location, la location-vente... de biens ou de services. Le vendeur à domicile, selon le statut (agent commercial, indépendant (hors agent commercial), salarié), exerce pour son compte ou pour une entreprise. Le métier est itinérant.

LES PARCOURS LES PLUS PROCHES : PARCOURS DE 1^{ER} DEGRÉ

DEGRÉ 1

Employé à domicile

vers Agent de service hôtelier (EHPAD)

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires de la vie courante
- Connaître les gestes et postures permettant d'aider aux transferts, à la mobilité
- Effectuer des travaux courants d'entretien de la maison
- Savoir respecter des protocoles d'hygiène et d'entretien
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- (Approfondissement de la) connaissance des publics fragilisés, particulièrement personnes âgées
- Connaître et savoir appliquer les protocoles d'hygiène et d'entretien au sein d'une collectivité, utilisation du matériel
- Réaliser son activité selon un plan et une organisation prédéfinie
- Connaître les outils/méthodes d'enregistrement et de traçabilité des tâches

Changement d'environnement de travail à gérer

Travail en équipe au sein d'une structure.

Formation conseillée

Formation professionnelle sur les compétences à acquérir.

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires (courses, repas, travaux ménagers) et dans les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, toilette, alimentation, etc.)
- Savoir respecter des protocoles d'hygiène et d'entretien
- Respecter la confidentialité des informations
- Savoir s'adapter à différents publics
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- (Approfondissement de la) connaissance des publics fragilisés, particulièrement personnes âgées
- Etre capable de stimuler les capacités cognitives de personnes dépendantes ou fragilisées
- Accompagner la personne dans les activités de la vie sociale et les loisirs
- (Approfondissement de la) connaissance des gestes et postures permettant d'aider aux transferts, à la mobilité
- Etre capable d'évaluer une situation, d'observer et de rendre compte

Changement d'environnement de travail à gérer

Intervention auprès de personnes dépendantes ou fragilisées, voire handicapées.
Potentiellement en contact avec différents professionnels (paramédicaux, travailleurs sociaux, etc.).

Diplôme obligatoire

Diplôme de niveau V en cours d'élaboration.

Compétences transférables

- Respecter la confidentialité des informations
- Savoir s'adapter à différents publics
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Savoir gérer la relation téléphonique
- Savoir interrompre et prioriser son activité
- Apprendre à bien transmettre les messages et à orienter les appels
- Avoir une utilisation de base des outils bureautiques

Changement d'environnement de travail à gérer

Emploi sédentaire.
Changement de métier plus facile à gérer en restant dans le même type de structure.

Formation conseillée

Formation professionnelle sur les compétences à acquérir.

LES PARCOURS POSSIBLES NÉCESSITANT UN NOUVEAU DOMAINE DE COMPÉTENCES : PARCOURS DE 2^{ÈME} DEGRÉ

DEGRÉ 2

Employé à domicile

vers Agent de crèche

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, toilette, alimentation, etc.)
- Savoir respecter des protocoles d'hygiène et d'entretien
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Être empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaître le public enfant
- Gérer un collectif

Changement d'environnement de travail à gérer

Travail en équipe au sein d'une structure.

Diplôme conseillé

CAP
Petite Enfance :
600 h de formation théorique et 12 semaines de stage pratique (35 h par semaine) réparties en 3 stages.
Accessible par la VAE, selon l'expérience.

Compétences transférables

- Savoir préparer des repas
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Respecter des procédures d'hygiène et de sécurité de manière rigoureuse
- Travailler selon un planning tenant compte des besoins des usagers
- Savoir s'adapter à différents publics

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Maîtriser les procédures d'hygiène et de sécurité spécifiques de la restauration collective
- Intégrer des modes opératoires adaptés à un nombre important de repas
- Savoir assembler des produits selon les règles établies
- Connaître les règles de gestion associées à l'activité
- Maîtriser l'utilisation du matériel à disposition
- Respecter la traçabilité des produits

Changement d'environnement de travail à gérer

Changement d'environnement important : travailler dans un collectif de travail, public différent. Compétences transférables plus facilement mobilisables dans un environnement social.

Formation conseillée

Formation professionnelle sur les compétences à acquérir.

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires (courses, repas, travaux ménagers) et dans les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, toilette, alimentation, etc.)
- Respecter la confidentialité des informations
- Savoir s'adapter à différents publics
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaissance des publics dépendants ou fragilisés
- Etre capable de stimuler les capacités cognitives de personnes dépendantes ou fragilisées
- Animation de la vie sociale et relationnelle
- Soutien médico-psychologique
- Etre capable d'évaluer une situation, d'observer et de rendre compte

Changement d'environnement de travail à gérer

Intervention auprès de personnes dépendantes ou fragilisées, voire handicapées.
 Exercice en structure possible :

- personnes âgées, notamment unités Alzheimer,
- personnes handicapées,
- potentiellement en contact avec différents professionnels (paramédicaux, travailleurs sociaux, etc.).

Diplôme obligatoire

DE AMP.
 Formation en alternance : 504 h de formation théorique (allant de 12 à 18 mois), et 840 h de formation pratique.
 Accessible par la VAE, selon l'expérience.

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires (courses, repas, travaux ménagers) et dans les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, toilette, alimentation, etc.)
- Respecter la confidentialité des informations
- Savoir s'adapter à différents publics
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- L'état clinique d'une personne
- Les soins
- Hygiène des locaux hospitaliers
- Organisation du travail
- Etre capable de stimuler les capacités cognitives de personnes dépendantes ou fragilisées
- Etre capable d'évaluer une situation, d'observer et de rendre compte
- Etre capable de situer son action au sein d'une équipe de travail pluridisciplinaire

Changement d'environnement de travail à gérer

Intervention auprès de personnes dépendantes ou fragilisées, voire handicapées.
Exercice en SSIAD ou en structure :

- personnes âgées, notamment unités Alzheimer,
- personnes handicapées,
- secteur hospitalier plus éloigné, passage par le SSIAD.

Potentiellement en contact avec différents professionnels (paramédicaux, travailleurs sociaux, etc.).

Formation requise

DE AS.
1435 h dont 595 h de formation théorique et 840 h de stage clinique.

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires (courses, repas, travaux ménagers) et dans les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, toilette, alimentation, etc.)
- Respecter la confidentialité des informations
- Savoir s'adapter à différents publics
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Dans toutes situations d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient
- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession

Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice au sein d'une société d'ambulances.

Formation requise

DE d'ambulancier. 630 h d'enseignement théorique et clinique dont 455 h en institut de formation et 175 h d'enseignement en stage clinique et en stage en entreprise.

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, toilette, alimentation, etc.)
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaissance du public enfant

Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice à son propre domicile ou en Maison d'Assistants Maternels.

Formation obligatoire

Agrément du conseil départemental (ex-conseil général).
Formation d'Assistant Maternel.

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, toilette, alimentation, etc.)
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaissance des principes du développement psychomoteur de l'enfant
- Connaissance des activités d'éveil et de stimulation de l'enfant
- Savoir rassurer et gérer le relationnel avec les parents

Changement d'environnement de travail à gérer

Changement dans le type de milieu familial.
Possibilité d'exercice en garde partagée (garde d'enfants de plusieurs familles, au domicile alternatif de ces familles).

Formation requise

Pas de diplôme obligatoire :

- CQP Garde d'Enfant (plus de 400 h en alternance).
- Titre Assistante de Vie aux Familles/modules garde d'enfants.
- CAP Petite Enfance.
- BEP carrières sanitaires et sociales.
- Auxiliaire de puériculture.
- Agrément d'assistant maternel.

Compétences transférables

- Respecter la confidentialité des informations
- Savoir s'adapter à différents publics
- Sens de l'écoute
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Polyvalence

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Collecte, transmission et classement d'informations (papier, numérique)
- Rédiger et mettre en forme des documents (écrit et utilisation de l'outil informatique)
- Actualiser des données

Changement d'environnement de travail à gérer

Travail sédentaire.
Métier plus éloigné si hors secteur de l'aide à domicile ou secteur médico-social.

Formation conseillé

Formation professionnelle sur les compétences à acquérir.

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires de la vie courante
- Effectuer des travaux courants d'entretien de la maison

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Acquisition ou approfondissement de compétences dans le domaine du petit bricolage, de l'entretien des espaces verts, du jardinage

Changement d'environnement de travail à gérer

Peut exercer à domicile (services à la personne) ou en établissement.

Formation conseillée

Il n'y a pas de formation obligatoire, excepté pour intervenir sur des équipements domestiques utilisant des fluides¹.

¹ La loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat fait obligation à l'intervenant, en son article 16, d'être titulaire d'un CAP du secteur du bâtiment ou d'un diplôme équivalent ou ayant 3 ans d'expérience professionnelle. De même, les interventions sur le gaz, l'eau ou l'électricité ne peuvent être réalisées que par des personnes qualifiées.

LES PARCOURS POSSIBLES AVEC UN ACCOMPAGNEMENT PLUS CONSÉQUENT : PARCOURS DE 3^{ÈME} DEGRÉ

DEGRÉ 3

Employé à domicile

vers Assistant familial

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires (courses, repas, travaux ménagers) et dans les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, toilette, alimentation, etc.)
- Savoir respecter des protocoles d'hygiène et d'entretien
- Respecter la confidentialité des informations
- Savoir s'adapter à différents publics
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Être autonome dans son activité en respectant les consignes
- Être empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaître le public enfant et adolescent en difficulté sociale
- Être capable d'assurer l'accueil et l'intégration de l'enfant dans la famille
- Contribuer à l'accompagnement éducatif de l'enfant
- Connaître les acteurs et institutions de la protection de l'enfance

Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice au sein de sa propre famille.
Projet de vie.

Diplôme obligatoire

Agrément du conseil départemental (ex-conseil général).
DE Assistant Familial.
Formation de 18 mois :
240 h de formation théorique en centre de formation.

Compétences transférables

- Aide aux déplacements, à l'installation ou à la manipulation de matériel
- Accomplir des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière (aide aux gestes d'hygiène, par exemple)
- Identifier et s'adapter aux besoins et attentes de la personne

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaissance du public scolaire et de l'institution
- Aide scolaire
- Faciliter et stimuler la communication entre le jeune handicapé et son entourage
- Contribuer à l'élaboration du projet individualisé
- Rendre compte de son intervention

Changement d'environnement de travail à gérer

Aide et accompagnement individuel au sein d'un collectif.
Travail en collaboration avec l'enseignant.

Diplôme conseillé

Diplôme de niveau V en cours d'élaboration.

Compétences transférables

- Connaître les différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté
- Réaliser les activités de l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères de gestion simple.

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Mener des actions éducatives (aide à l'exercice de la fonction parentale, etc.)
- Savoir organiser l'accueil et la sortie des usagers
- Savoir évaluer l'adaptation du cadre de vie au projet de la personne
- Veiller au respect des conditions de sécurité (logements...) et des règles de vie
- Savoir prendre en charge la logistique (cuisine, lingerie...)
- Encadrer des intervenants (équipe de service...).

Changement d'environnement de travail à gérer

Travail sédentaire.
Relation au quotidien avec les mêmes résidents.
Relations fréquentes avec des professionnels médicaux, paramédicaux et autres travailleurs sociaux.

Formation conseillée

Formation adaptée à la fonction d'une durée minimale de 175 h, reconnue par la CPNE de la branche BASS.

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires (courses, repas, travaux ménagers) et dans les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, toilette, alimentation, etc.)
- Savoir respecter des protocoles d'hygiène et d'entretien
- Respecter la confidentialité des informations
- Savoir s'adapter à différents publics
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Être autonome dans son activité en respectant les consignes
- Être empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- (Approfondissement de la) connaissance des publics dépendants ou fragilisés
- Accompagner la personne dans les activités de la vie sociale et les loisirs
- Être capable d'évaluer une situation, d'observer et de rendre compte
- Assurer une médiation
- Développer des actions de partenariat et en réseau
- Transmettre les savoirs et les techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (notamment conseiller sur la gestion du budget quotidien)
- Contribuer au développement de la dynamique familiale
- Accompagnement social vers l'insertion

Changement d'environnement de travail à gérer

Intervention auprès de personnes dépendantes ou fragilisées, en situation de handicap ou d'exclusion.
Intervention dans le cadre de mesures de protection administratives ou judiciaires.
Intervention au sein d'une famille.
Relations avec les travailleurs sociaux (conseils départementaux, CAF...) et autres professionnels (paramédicaux).

Diplôme obligatoire

DE TISF.
Formation de 18 mois en alternance.
950 h de formation théorique et 1 155 h de formation pratique.
Accessible par la VAE, selon l'expérience.

Compétences transférables

- Savoir s'adapter à différents publics
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Être autonome dans son activité en respectant les consignes
- Être empathique dans sa relation à l'autre
- Respecter des procédures de manière rigoureuse
- Travailler selon un planning tenant compte des besoins des usagers

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Disposer d'une première utilisation des outils bureautiques afin d'intégrer l'utilisation d'un progiciel de vente
- Savoir analyser les besoins de la clientèle
- Maîtriser les techniques de vente
- Connaître les caractéristiques des articles vendus

Changement d'environnement de travail à gérer

Changement d'environnement important : travailler dans un collectif de travail, public différent. Métier plus sédentaire et répondant à des objectifs commerciaux. Acquisition d'une culture commerciale.

Formation conseillée

Formation professionnelle sur les compétences à acquérir.

Compétences transférables

- Savoir s'adapter à différents publics
- Connaissance de la relation personnalisée à domicile
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Etre empathique dans sa relation à l'autre
- Etre capable de négocier
- Travailler selon un planning tenant compte des besoins des usagers.
- Savoir s'adapter à des horaires "découpés" ou morcelés.

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Savoir analyser les besoins de la clientèle
- Maîtriser les techniques et argumentaires de démarchage et de vente spécifiques à domicile (vente en porte à porte ; vente en réunion)
- Connaître les caractéristiques des articles vendus

Changement d'environnement de travail à gérer

L'exercice de la vente à domicile peut s'exercer sous différents statuts : agent commercial, indépendant (hors agent commercial), salarié d'une entreprise.

Selon le cas, les liens fonctionnels et hiérarchiques sont très différents, ainsi que le degré d'autonomie et de responsabilité. Nécessité de pouvoir s'adapter à un public différent.

Etre capable de tenir des objectifs commerciaux.

Acquisition d'une culture commerciale.

Formation conseillée

Formation professionnelle sur les compétences à acquérir.

Des outils créés spécialement pour vous

Pour répondre au renforcement des obligations de l'employeur notamment dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, les partenaires sociaux ont créé des outils spécifiques pour permettre aux employeurs et aux salariés de gérer au mieux la deuxième partie de leur carrière.

GÉRER LA 2^E PARTIE DE CARRIÈRE

> Ce guide permet d'avoir une vue globale sur la gestion de deuxième partie de carrière et donne les clés pour la mener à bien avec les salariés, pas à pas



> Ces fiches aident le salarié à identifier des pistes professionnelles possibles à partir des métiers d'employé à domicile, AS, AVS, TISF, RS



> Ces deux questionnaires permettent de faire le point sur les diplômes et compétences des intervenants à domicile



> Cet outil est un support au dialogue pour l'employeur, lors de l'entretien de deuxième partie de carrière

Téléchargeables sur :

adessadomicile.org

admr.org

fnaafp.org

una.fr

opca.uniformation.fr/web_prive2/



adessadomicile
Fédération Nationale
aidé, accompagnement & soin à la personne

ADMR
la référence du service à la personne

FNAAFP/CSF
Fédération de l'aide à domicile

UNA

Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

FO

la cgt
Organisation Syndicale

Cfdt SANTÉ SOCIAUX

Syndicat **CFTC**
La Vie à Défendre